

**Objet: [DGS-URGENT] 2019-REC-05 ORGANISATION DU RECUEIL DES
SIGNALEMENTS DES ATTEINTES PULMONAIRES GRAVES EN LIEN AVEC LE
VAPOTAGE**

Une alerte sanitaire concernant une épidémie de pneumopathies sévères chez des vapoteurs est en cours aux Etats-Unis (au 01/10/2019, 1080 cas dont 18 décès ont été rapportés). A ce jour, en France, il n'a pas été détecté d'épidémie.

Le Ministère des Solidarités et de la Santé en lien avec Santé publique France, les agences sanitaires, les partenaires du réseau de prévention des addictions et les sociétés savantes de médecine d'urgence, de réanimation et de pneumologie met en place un dispositif de signalement et d'investigation des cas de pneumopathie sévère chez des utilisateurs de dispositifs de vapotage.

Les médecins peuvent effectuer le signalement des cas sur le portail des signalements https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil (dans la rubrique « Effet sanitaire indésirable suspecté d'être lié à des produits de consommation » sous l'intitulé « vapotage & pneumopathie »).

Des informations actualisées sur l'alerte américaine sont disponibles sur le site https://www.cdc.gov/tobacco/basic_information/e-cigarettes/severe-lung-disease/healthcare-providers/index.html

De plus, le dispositif de surveillance active des pneumopathies sévères en lien avec le vapotage est détaillé sur le site de Santé Publique France <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/dispositif-de-signalement-des-pneumopathies-severes-liees-au-vapotage>

Par ailleurs, les modalités de signalement de tout autre effet inhabituel en lien avec le vapotage, restent identiques (via les rubriques de toxicovigilance ou d'addictovigilance selon les produits consommés ou suspectés).

Nous vous remercions de votre collaboration pour la gestion de cette alerte.